Circulaire n° 2 du 24 janvier 2017

Aux : Présidents de Ligues **(pour diffusion aux clubs)**
Présidents de Comités

De : Jean-Marie BELLICINI
Michel HUERTAS

Copie : Comité Directeur
Secrétariat Général
Direction Technique Nationale

OBJET : Mode de qualification aux Championnats de France de Cross-country
- **½ Finales**

Chers amis,

Suite à certaines interrogations, il apparaît opportun de préciser le mode de qualification aux Championnats de France de Cross-country.

La méthode est la même depuis plusieurs années :

Logica affecte un « qe » (qualification par équipes) aux 6 athlètes appartenant aux équipes qualifiées.

Si on prend en exemple la Ligue des Hauts-de-France qui aura 4 équipes qualifiées dans la catégorie des cadets (cf. Circulaire N° 48 du 4 novembre 2016), le nombre de qualifiés « qe » des Hauts-de-France sera de 24 athlètes.

Ensuite, les « qi » (qualifications individuelles) sont attribuées aux premiers athlètes n'étant pas « qe » (par exemple pour les Hauts-de-France, aux 21 premiers cadets n'appartenant pas aux équipes qualifiées).

C'est ainsi que pour l'exemple donné :

Il y aura un total de 45 athlètes cadets qualifiés en individuels et par équipes pour la Ligue Hauts-de-France.

La place du dernier qualifié individuel est fonction du nombre d'athlètes qualifiés par équipes devant lui.

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général FFA

Michel HUERTAS
Vice-Président au Running et
au Développement des Clubs,
Président de la CNCHS

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME
33 Av. Pierre de Coubertin - 75640 Paris Cedex 13
E-mail : ffa@athle.fr
Tél : 01 53 80 70 00 - Fax : 01 45 81 44 66

PARTENAIRE PRINCIPAL